

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## 28 SEPTEMBRE 2018

Le 28 septembre 2018, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBORËT s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.

Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- **Tarifs repas pour ALSH et Multi Accueil la Boit'A Mêmes**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dorénavant la commune achète toutes les denrées alimentaires pour la préparation des repas de l'accueil de loisirs de la communauté de commune Elan Limousin Avenir Nature ainsi que les goûters. Le restaurant scolaire fournit également toujours les repas pour la crèche mais plus les goûters. La communauté de communes ELAN souhaite que les repas facturés comprennent le coût de revient des denrées alimentaires incriminés des charges de personnel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs comme suit :

- 4,50 € / enfant le repas pour l'ALSH et 0,50 € / enfant le goûter pour l'ALSH
- 3,50 € / enfant le repas mixé (bébé) pour la crèche
- 3,80 € / enfant le repas morceaux (enfant) pour la crèche.

- **Modification du tableau des effectifs**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de faire apparaître les emplois non permanents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOI – GRADE	Nombre	Durée hebdomadaire de travail
TITULAIRES OU STAGIAIRES	10	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	22/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	Dont 4 emplois temps complet 1 emploi à 20/35 <sup>ème</sup>
ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
<i>NON TITULAIRE</i>	1	
Guichetière agence postale	1	15/35 <sup>ème</sup>
<i>EMPLOI NON PERMANENT</i>	2	
<i>Adjoint technique</i>	1	12h / semaine scolaire
<i>Adjoint animation</i>	1	11h / semaine scolaire

- **Achat terrain à la communauté de communes ELAN**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de compléter la zone de la Mariée, il serait intéressant d'acquérir la parcelle B1002 jouxtant ladite zone. Celle-ci appartient à la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature.

La communauté de communes ELAN dans sa séance du 13 juin 2018 a acté le principe de la vente pour un prix de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACTE le principe d'achat de la parcelle B1002 appartenant à la communauté de communes ELAN pour un montant de 1 000 € (mille euros)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

- **Modification du loyer pour le logement rez-de-chaussée ancienne école de filles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le loyer de logement rez-de-chaussée ancienne école comme suit :

- 400 € loyer nu + 60 € de provisions sur charges soit un total par mois de 460 €.

- **Décision Modificative n°2 : budget communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de provisionner pour risques la somme de 5 000 € (cinq mille euros)

ACTE la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

DIMINUTION			AUGMENTATION		
023 Virement section investissement		5 000,00 €	6875 Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels	+	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	+	<b>5 000,00 €</b>

INVESTISSEMENT

DIMINUTION			DIMINUTION		
021 Virement section fonctionnement		5 000,00 €	2315 Immobilisation en cours	-	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	-	<b>5 000,00 €</b>

- **Décision Modificative n°1 : budget eau et budget assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACTE les décisions modificatives suivantes

BUDGET EAU  
INVESTISSEMENT

AUGMENTATION			AUGMENTATION		
Remboursement capital	+	298,00 €	28158 Dotation aux amortissements	+	298,00 €
<b>TOTAL</b>	+	<b>298,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	+	<b>298,00 €</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT  
RECETTES

DIMINUTION			AUGMENTATION		
778 Autres produits exceptionnels		2,00 €	777 Amortissement des subventions	+	2,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	+	<b>2,00 €</b>

- **Classement d'un chemin dans la voirie communale**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après vérification il s'avère qu'un chemin a été oublié d'être classé dans la voirie communale. Il s'agit de la voie reliant le Peyroux au Chatain Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de classer le chemin reliant le Peyroux à la RN 147 Chatain

DIT que la voie sera dénommée voie communale n°26.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : grosses réparations de la voirie communale 2019**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin d'effectuer les travaux de grosses réparations de la voirie communale pour l'année 2019 il est nécessaire de déposer une demande d'aide financière auprès des services du Conseil Départemental dès à présent.

Le montant des travaux est estimé à 63 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour le programme voirie 2019,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Aménagement de l'ancien café du bourg en vestiaires pour les agents du service technique de la commune**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet d'extension du garage communal avait été déposé en 2016 pour réaliser la création d'un vestiaire pour les agents du service technique. Après réalisation des premières études il s'est avéré que le projet serait beaucoup plus cher que prévu vu la structure du sol. Par conséquent, il est proposé de réhabiliter l'ancien café du bourg en vestiaires pour les agents du service technique.

Le montant global des travaux est estimé à 161 740,00 €HT.

Il est proposé de réaliser ce projet en 2 phases. La première correspondant à la mise hors et hors air du bâtiment ; travaux urgents pour l'intégrité même du bâtiment.

Le montant de cette première phase est estimé à 78 770,00 € HT.

La seconde phase correspondra à l'aménagement intérieur du bâtiment : montant estimé des travaux à 82 970,00 € HT.

Il est donc nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de la Haute Vienne pour réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute Vienne pour les travaux de réhabilitation de l'ancien café du bourg en vestiaires pour le service technique de la commune

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

- **Demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR : mise ne place d'une citerne souple réserve incendie dans le village de Morcheval**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de mettre en place une citerne souple comme réserve incendie au village de Morcheval.

Le montant d'une telle installation est estimé à 21 000 € HT.

Pour réaliser cette opération il est souhaitable de demander une aide financière auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la mise en place d'une citerne souple comme réserve incendie au village de Morcheval.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

